

S'ONNELLES
& HALL
Notaires, Etc.
QUEBEC
John J. MacCrack
Heron.

WARD.
ETC.
CHAMBERS

ROUTHIER,
etc.

Rue Sussex
au, Ottawa, Ont.
avantage spécial

M. J. ROUTHIER
AN, LL.B.,
L. A. (Ottawa)

Notaire, Etc.
AU-
Jeu et Sussex
OTTAWA, ONT.

FISH & WILD
NOTAIRES
Ottawa, O.
RUSSELL

Blanchet,
ATS
Parlement
etc. etc.

Agin, Ottawa
RUSSELL

JEAN. C.A. BANCHE
RIN, LL.B.
Etc.

Elgin, Ottawa
SHER
Cicteur, Etc.

Président, le Parlement
Publiques,
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

McGEE
McGEE, ETC.
Ottawa, Ont.

PIGEON PIGEON & CIE. RUE RIDEAU

Nouvelles Marchandises

Nouvelles Marchandises

Nouvelles Marchandises

PIGEON PIGEON & CIE. RUE RIDEAU

THE JAPON

La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité de celui que nous avions auparavant, de sorte que la demande augmente chaque jour. 30 cents la livre, ou 5 lbs pour \$1.

STROUD & FRERES

109 rue Rideau et 172 rue Sparks

C'EST DECIDE!

Tous nos articles de modes

D'HIVER

Seront Vendus

A

Moitié prix

Il nous faut les vendre

Chaque dame

devrait venir

voir les bar-

gains que

nous offrons

au magasin

fameux de

Woodcock

318

RUE WELLINGTON

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA 5 FÉV. 1890.

M. TUPPER, répondant à M. Edgar, dit que le gouvernement n'a reçu de nouvelles représentations de la part des propriétaires du navire "Bridgewater" ni du gouvernement impérial ni de celui des États-Unis, au sujet de la saisie de ce bâtiment, et qu'il n'y a encore aucun règlement de cette question.

M. EDGAR demande communication des chartes originales de la Banque British North America. M. Edgar dit que cette banque est dans une position privilégiée, en comparaison des banques canadiennes.

La demande accordée.

LE BILLET DU CENS ÉLECTORAL

M. Wilson, (Elgin) propose la résolution suivante :

Que cette Chambre est d'avis que l'acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

M. Wilson prononce un discours à l'appui de sa résolution. Il dit que le fonctionnement de l'acte du Cens Electoral coûte énormément au pays, tandis que les listes provinciales ne coûteraient rien. En conséquence, il veut que le pays revienne à ce système.

M. LAURIER parle après M. Wilson. Il dit que le gouvernement ne semble pas plus disposé aujourd'hui qu'il y a cinq ans à discuter ce bill, parce qu'il est à court d'arguments. La question du cens électoral est une question appartenant aux législatures provinciales.

L'acte fédéral lui-même le prouve.

Les conditions requises pour être électeur ne peuvent pas être uniformes. D'ailleurs chaque province devrait avoir le droit de régler le cens électoral, dans ses limites, car les législatures provinciales savent mieux quelles sont les aspirations particulières de chaque partie du pays. Ainsi le suffrage universel n'est pas bien vu dans la Province de Québec, tandis que d'autres provinces y ont une foi entière. Cette aversion de la Province de Québec pour le suffrage universel peut être un préjugé ; mais ce préjugé, suivant M. Laurier, est basé sur la raison. Pour sa part, quoique libéral, il ne croit pas au suffrage universel ; mais il ne voudrait pas qu'une loi fédérale pût priver de ce mode de suffrage, une province qui le désire. Le principe fédéral, au Canada comme aux États-Unis, repose sur l'autonomie des provinces. Aux États-Unis le cens électoral pour les élections présidentielles et pour celles du congrès, est réglé par les législatures de chaque État, qui, semblables sous ce rapport aux législatures provinciales du Canada, sont plus en mesure de juger quels sont ceux qui doivent être électeurs.

Sir HECTOR LANGEVIN dit que l'opposition veut renouveler ses attaques des années précédentes contre le bill du cens électoral, et revenir sur une question réglée par la chambre et approuvée par le pays aux élections générales. C'est une anomalie de prétendre que la règle du cens électoral en vertu duquel les membres du parlement fédéral sont élus soit laissée au pouvoir des législatures provinciales, et placée en dehors du contrôle du gouvernement fédéral, en enlevant le droit de vote à tous les employés fédéraux, et même aux ouvriers qui travaillent à la journée sur l'intercolonial. La comparaison faite par M. Laurier de la constitution du Canada et de celle des États-Unis n'est pas complète ; car aux États-Unis l'exécutif n'est pas responsable envers le peuple comme il l'est au Canada. Le Président peut violer impunément la constitution pendant quatre ans. D'ailleurs l'acte du cens électoral ne prive aucune des provinces de la confédération du droit de régler elle-même le cens électoral dans ses propres limites et n'annule aucun des pouvoirs des législatures provinciales. Les amis du gouvernement, ajoute Sir Hector, sont nonobstant l'assertion contraire de M. Laurier, très satisfaits du fonctionnement de l'acte du cens électoral, et s'il y avait quelques amendements justes à apporter dans le cours de la présente session, le gouvernement actuel, qui est un gouvernement de progrès, loin de s'y opposer les favoriserait même.

M. PATTERSON (du Brant) dit que l'acte du cens électoral constitue une violation des libertés provinciales et qu'il livre les électeurs au pouvoir d'un officier du gouvernement. Quant à lui, il est favorable au suffrage universel, tel qu'il est institué dans la province d'Ontario, où un électeur n'a pas plus d'un vote, c'est-à-dire ne peut voter qu'une ou trois comtes différents pour qu'il y ait des propriétés. Il veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi, que le jeune homme qui n'a que le travail de ses bras, soit sur un pied d'égalité avec le millionnaire qui possède plusieurs propriétés. Il ne veut pas la domination de la fortune, mais le règne de la volonté populaire.

A 6 heures M. Chapleau ajourne le débat.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir la chambre fait passer à leur deuxième lecture les bills privés suivants :—Acte concernant la Compagnie du Pont du Canada Sud.

—Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

—Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Éric et du Pacifique.

—Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale M. a. a. d.

A huit et quart la chambre s'ajourne.

L'hon. M. Gilbert McMillen, de Winnipeg, président avoir fait breveter en 1847 à Montréal un phonographe automatique. Il confie à M. Thomas Edison sa priorité comme inventeur.

Qui a raison, dans cette affaire ? On s'en doute toutefois que M. McMillen ait tant tardé à produire sa réclamation.

La grande vente de fermes ne pourra être effectuée à l'Imperial Warehouse.

LETTRE DE QUEBEC

Québec, 6 Février, 1890.

La chambre passe son temps à des futiles.

Hier cependant une question assez importante est survenue, mais il n'y a pas eu de discussion.

M. Mercier a déposé une résolution touchant la frontière nord-est de la province et la chambre adoptera probablement cette motion unanimement ; la voici :

Que, dans l'opinion de cette Chambre, la frontière nord de la province de Québec devrait être délimitée comme suit :

—D'un point, sur la rive sud de la baie James, coupé par une ligne allant directement au nord, partant de la tête du lac Temiscaming, de là, allant au nord-est en suivant les bords du dit lac jusqu'à l'embouchure de la rivière Eastmain ; de là remontant et suivant le milieu de la dite rivière, dans une direction Est, jusqu'à sa source, distance d'environ quatre cent quatre-vingt milles ; de là par une ligne dans une direction Est, pour frapper le point le plus accessible de la rivière Hamilton ; de là, en descendant et suivant le cours de la dite rivière jusqu'au point où elle traverse la frontière du territoire de Terrebonne, au Labrador, et, enfin, en suivant la dite frontière, dans une direction sud, jusqu'à Blanc Sablon, sur la rive nord du golfe Saint Laurent.

L'hon. M. Blanchet a appuyé le premier ministre.

D'ici, cette question sera transférée à Ottawa, où les autorités fédérales auront à se prononcer. Inutile de dire que ce mouvement est un acte préparatoire aux élections provinciales.

L'hon. M. Mercier nous a énuméré les qualités requises chez un homme pour en faire un financier de premier ordre.

M. Shehyn d'après lui est la fine fleur du financier parce qu'est un homme d'affaires jadis avec l'hon. premier ministre, le commerce est un des grands moyens de développement de l'industrie et d'excellents marchands qui ne pourraient jamais devenir des financiers de l'état.

Je ne veux pas dire que M. Shehyn soit dans ce cas-là, mais tout le monde admettra qu'il n'est pas un financier brillant. Pour montrer jusqu'à quel point est fautive la prétention de l'hon. M. Mercier, je n'ai qu'à citer les noms des Gladstone, des Beaconsfield, des Thiers, et une foule d'autres célébrités financières qui n'ont jamais été marchands.

M. David, député de Montréal, s'occupe beaucoup de législation ; il s'intéresse à la classe ouvrière, à la question des licences et autres, mais pas pénible travail d'avoir à subir le gouvernement.

M. Murphy, de Québec-Ouest, fait beaucoup de bruit à l'élection de la rue Champlain ou du brain. Il demande à ce sujet correspondances, documents, etc.—M. Murphy doit naturellement avoir un faible pour le roc, chaque fois qu'il s'en occupe, ça lui fait bien, mais tous les rocs ne sont pas des *table-roses*.

Les nationaux de la vieille école, font des instances auprès de M. Tardivel pour le dire et le faire journaliste à accepter la direction de l'*Éclair*. M. Tardivel ne fait rien.

On dit que la nomination de M. Verrette au poste d'auditeur provincial a déçu à plusieurs vieux libéraux, qui appuyaient la candidature de M. C. Langlier.

IN MEMORIAM

Le 1er février courant, à Contrecoeur, s'est éteint le dernier sommeil du juste, à l'âge de 87 ans, M. Joseph Thomas Hurteau, ancien cultivateur. Sa mort fut l'écho de sa vie, d'une vie de labeurs, de vertus et de dévouement.

Cet homme patriarcal a vu se ramifier autour de lui trois générations, qui comptaient 165 enfants petits enfants et arrière-petits-fils, dont bon nombre l'ont précédé au ciel.

Parmi les survivants qui occupent de belles positions dans la société, nommons en passant son fils, M. l'abbé P. Thomas Hurteau, ancien curé ; son autre fils, Hilaire Hurteau, M. P., ex-député ; ses gendre et petit-fils, A. Brison et Thos. Brison, mécontents ; son petit-fils le Dr Savard ; Joseph Hurteau, marchand et pilote licencié ; M. Raymond Beaudoin, entrepreneur.

Ses deux fils ont été aussi députés. Ses deux filles ont été aussi mariées à de bons hommes.

Le défunt était âgé de 87 ans, la cinquantaine, et dix ans plus tard, le soixante-neuvième anniversaire de son mariage avec Josephine Richard, son épouse bien aimée, qui l'a précédé de quinze mois dans la tombe, en lui disant pour adieu : "Cons-tu-toi nous ne serons pas longtemps séparés."

Monsieur Duhamel, archevêque d'Ottawa, a bien voulu venir spécialement célébrer le 4 du courant, dans sa paroisse natale, le service de son digne parrain : il a béni le tombeau de celui qui avait été son héros.

L'empressement des parents et amis, la présence de Mgr Duhamel, de M. le curé de Contrecoeur, de plusieurs de ses confrères voisins, le concours d'un magnifique chœur de chant, la beauté de la température, tout s'est merveilleusement réuni pour rendre les funérailles du cadet de grandeur et de solennité qui était dû à la circonstance.

Justus et palma forebit.

—Communiqué

NAISSANCE

En cette ville, le 5 courant, la femme de M. Philippe Drapeau, du département des travaux publics, une fille.

Parrain : M. Augustin Gagnon. —Marraine : Madame P. A. Heulin.

La grande vente de fermes ne pourra être effectuée à l'Imperial Warehouse.

CHRONIQUE DU JOUR

ICI ET AILLEURS

La compagnie de granit vient de terminer un magnifique monument funéraire pour M. George Goodwin.

En l'absence de Sir John A. Macdonald de la Chambre des Communes, hier, Sir Hector Langevin a agi comme leader de la chambre.

—Les garçons de table (waiters) des différents hôtels d'Ottawa, donneront leur bal annuel à la fin de février.

—Une compagnie vient de se former à Toronto dans le but de construire et d'exploiter un service de tramsways, simple ou double, dans cette dernière ville, ainsi que dans la banlieue.

—M. le détective Hutton a assigné pour, samedi prochain, plusieurs citoyens d'Ottawa dont les maisons ont été pillées en plein jour la semaine dernière. Les accusés subiront un premier interrogatoire samedi en cour de police.

Une réclamation

Mardi prochain M. Page commencera l'arbitrage au sujet des réclamations de M. Mercer, contre le gouvernement, en rapport avec les travaux du canal Williford. Ces réclamations s'élèvent à un quart de million.

Un dîner

L'honorable M. Oulmet, orateur des Communes, avait invité hier à dîner les dames suivantes : Mesdames Taché, H. Macdonnell et Codville ; Mesdemoiselles Trudeau, Kane, Caron, Taschereau, Gravel, Mackay, Beaumont, Gagnon, Larocque et N. Trudeau.

Double perte

M. J. F. Tighe, contre maître dans le département des ouvrages de ville au *Free Press*, vient d'apprendre dans une même nuit la mort de son père et de sa mère, de ce fait tous deux âgés de 88 ans et 87 ans et 88 ans. M. Tighe n'est plus que le fils d'un seul homme.

La cote Taché

Samedi soir aura lieu l'ouverture de la cote Taché. Il y aura brillante illumination et magnifiques feux d'artifices. Aucune invitation spéciale n'a été lancée cette année, mais tous les invités des années précédentes seront les bienvenus. Les soirs de glissement du club Taché sont les mardis et samedis.

Il sera perdu

Le conseil Privé a, refusa, hier, de recevoir la sentence de mort portée à Toronto, contre Thomas Kane, condamné à être pendu le 12 février courant pour avoir tué sa femme pendant qu'il était sous l'influence de la boisson. Le jury l'avait recommandé à la clémence de la cour, mais les juges et le conseil Privé ne croient pas que l'ivresse soit une circonstance atténuante d'un crime.

Un déjeûner

Lady Macdonald avait invité à déjeuner elle, hier à midi, Mesdames Tupper, Blackstock, Wiman, S. Thompson, H. Horan, E. Grant, Mesdemoiselles Chamberlain, MacLaren, Stuart, Macdonald, Affleck, Slater, M. le capitaine William Sparks et M. Joseph Pope.

Le commerce de bois

Environ 25 millions de pieds de bois ont été expédiés aux États-Unis, cet été, par la voie du canal Rideau. Il y a 9 ans, un million de pieds seulement passerait par cette voie. En vertu du traité de Washington, les bûches canadiennes ne peuvent aller plus loin qu'Oswego avec les chargements elles ne peuvent pénétrer dans les États américains. Les propriétaires de bûches disent que s'il pouvait aller plus loin, ils pourraient transporter du charbon au lieu de revenir allégé.

Cour de police

Euphémie Pelletier et Marcie Parison, tenant une maison de réputation douteuse, acquittées.

John Thomas, ivre, cause remise à lundi.

Wm. Begman et McGinran, ivres, acquittés.

Concert d'hier soir

Les amis du Sacré-Cœur ont très bien réussi dans la première pièce (*Din et Pantalon*) que dans celle en 3 actes (*Don Quichotte de la Manche*).

Tous les rôles ont été bien interprétés, mais les rôles de *Don Quichotte* et de *Sancho* méritent mention spéciale, ainsi que celui de Fainorin, qui était l'un des plus difficiles à rendre pour un amateur franco-canadien !

Le chevalier de la *lète de roy* a été aussi habile que vaillant, et a fait faire de la poussière au chevalier de la *lète de roy*.

Le chant a été bien interprété, et les morceaux de violon fort goûtés par l'auditoire. M. Côté a été heureux dans le choix de ses morceaux et les a très bien rendus.

La grande vente de fermes ne pourra être effectuée à l'Imperial Warehouse.

COURRIER DE HULL

Les commissaires d'écoles de Hull viennent de passer une résolution de condoléances au sujet de la mort du Rev. Rev. P. Cauchin.

L'assistance des enfants aux écoles qui avait été beaucoup moins forte pendant les premiers jours de l'épidémie est maintenant à l'état normal.

La police n'a pas encore opéré d'arrestation au sujet de l'affaire d'infanticide. L'enquête n'a relevé aucun indice pouvant faire connaître les coupables.

Adam A. Macdonnell, de South Indian, a été traduit devant le magistrat de police M. Champagne, sur accusation portée par la compagnie manufacturière de Lindsay, de s'être approprié, à Chelsea, la somme de \$42 appartenant à la compagnie. Le magistrat a entendu la preuve produite et a ordonné l'emprisonnement d'un mandat d'arrestation contre Macdonnell, qui avait donné caution.

NOUS VOUS SOUHAITONS

UN

HEUREUX NOEL

ET

Une Bonne et Heureuse Année

BROWN, EDMONDSON & Cie.,

61 RUE RIDEAU.

THE GUTTA PERCHA & RUBBER MFG CO
OF TORONTO.

BELTING, PACKING, CLOTHING, HOSE.

WAREHOUSE & OFFICE, 43 YONGE ST. TORONTO.

pour comparer mais a fait défaut.

La police de Hull n'a encore fait aucune arrestation en rapport avec les troubles qui ont eu lieu, mardi soir. C'est au révérend M. Rouleau ou à ceux qui ont été frappés à porter plainte devant le magistrat de police contre leurs assaillants. La police ne peut pas elle-même porter la plainte contre un citoyen qu'elle n'a pas vu frapper les prédateurs.

Le conseil de ville vient d'organiser ses comités. M. D'Orsennens a été élu président du comité des finances ; M. Arduin président du comité de l'agriculture et du feu ; M. Champagne président du comité des règlements ; M. Vian président du comité des rues et améliorations ; M. Barrette, président du comité des marchés ; M. Aubry, président du comité de la santé publique.

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL
COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS.

\$1.00 par jour

Salle de Billard, Salon de bar et de Res, tout confort.

Salle à Dîner, Spacieuse.

30 jours chambres à coucher.

Une entrée principale et deux entrées latérales.

Éclairé par la lumière électrique incandescente.

\$1.00 PAR JOUR

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL
COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS.

L. LABERGE - - - PROPRIETIRE

FERRONNERIES

Une des plus anciennes maisons commerciales de la ville de Ottawa et des environs. Les articles sont de la plus haute qualité et les prix de la localité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Ensemble de la grosse Tarterie

MAGASINS

RUE SUSSEX ET PNE. CHAUDIERE

23-11-87-88

AGENCE et Commission

ETABLIES AU

No 21 Rue York, pres de la rue Sussex

—PAR LE—

CAP. WILLIAM McCAFFREY

(Autrefois hôtelier, rue Queen)

J'attire l'attention des hommes d'affaires et autres sur le fait que j'ai ouvert une ligne d'affaires à Commission à l'endroit ci-dessus désigné.

Une prompt attention sera accordée à toutes affaires de moi confiées

Produits de toutes Espèces, Fruits, ETC., ETC.

Capt. W. McCAFFREY.

VOITURES DE PLACE

DU PREMIERE CLASSE.

Communions téléphoniques en tout temps

266, rue Saint-Paul, OTTAWA